



## MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

### Informations générales :

Le marché de travaux, d'exploitation de de maintenance des installations d'éclairage Public passé par le SDEY a été notifié aux entreprises retenues, et prendra effet le 1 janvier 2019, hormis le LOT4, Auxerrois/Serein, marché qui prendra effet le 1 janvier 2020. Ce marché découpe le département de l'Yonne en 4 lots. Les entreprises retenues sont :

- Lot 1 (CLE du GATINAIS + CLE du SENONAI) : Groupement EIFFAGE/INEO
- Lot 2 (CLE de l'ARMANCON + CLE PUISAYE NORD + CLE PUISAYE FORTERRE VALLE DE L'YONNE) : Groupement EIFFAGE/INEO
- Lot 3 (CLE de l'AVALLONNAIS + CLE du TONNERROIS) : Entreprise CITEOS
- Lot 4 (CLE de l'AUXERROIS) : Groupement DRTP/SPIE

### Etablissement de la cotisation annuelle des communes ayant transmis la maintenance au SDEY

L'organisation financière de la maintenance préventive permet de donner aux communes le coût forfaitaire annuel par point lumineux de cette prestation proposée par le SDEY.

Ce montant forfaitaire annuel par point lumineux a été calculé avec :

- Une part fixe établie selon :
  - o Le nombre de visites arrêtées par la commune
  - o Le bordereau du marché « éclairage public »Elle comprend les tournées choisies par les communes. Les communes ont la possibilité de choisir entre 1, 3, 6, 9 ou 11 visites annuelles. Le nombre de 11 visites prend en compte le fait que la plupart des entreprises sont fermées au mois d'août. Néanmoins, le SDEY préconise 3 visites de maintenance pour les communes de moins de 200 points lumineux. Ces tournées auraient lieu :
  - Mi-janvier : vérification pendant la période hivernale
  - Fin mars – mi-avril : changement d'heure, vérification des installations, des illuminations des monuments avant la saison touristique
  - Fin octobre – mi-novembre : changement d'heure, vérification des prises guirlandes
- Une part variable à partir de 3 visites annuelles établie selon :
  - o Les fournitures courantes les plus souvent remplacées
  - o La vétusté du parc d'éclairage public de la communeLa part variable est prise en compte à partir du forfait de 3 visites annuelles et comprend le remplacement des fournitures courantes (changement sources lumineuses, ballast, condensateur, etc.). Elle s'appuie sur une estimation de panne en fonction du nombre de points lumineux de la commune, pondérée annuellement selon l'état du parc. Cela permet de proposer une diminution de cette part pour les communes ayant fait des travaux de rénovation de l'éclairage public en LED.



Ce coût ne comprend pas les remplacements de luminaires, d'armoires, de candélabres, qui feront l'objet d'un devis et d'une commande spécifique de la commune selon les prix du bordereau de marché. Le SDEY apportera une subvention sur le montant des travaux selon le règlement financier en vigueur.

- Une part pour la gestion et la mise à jour du SIG dédié à l'éclairage public

La part fixe, la part variable et la part SIG représente les trois éléments de l'organisation financière de base du forfait de maintenance préventive.

**Le montant forfaitaire annuel par point lumineux qui vous est proposé tient compte de la part apportée par le SDEY de 20% du montant TTC.**

La cotisation annuelle **par point lumineux** est composée :

- D'une part fixe :
  - 2 € pour 1 visite ou par visite supplémentaire
  - 2 € pour 3 visites
  - 4 € pour 6 visites
  - 8€ pour 9 visites
  - 10 € pour 11 visites
- D'une part variable qui dépend des fournitures courantes les plus souvent remplacées et qui pourra varier en fonction de la vétusté du patrimoine existant. Pour l'année 2019, cette part est fixée à 9,50 €. Cette part variable peut être ramenée à zéro pour les points lumineux en LED.
- D'un forfait pour la gestion du SIG de 0,50 €

Sont considérés comme vétustes tous les points lumineux en vapeur de mercure type ballon fluorescent, boules ou tubes fluorescents ainsi que les luminaires en vapeur de sodium ou iodure métallique de plus de 6 ans.

En option, le coût de la visite de nettoyage est proposé à 12 € par point lumineux. Ce montant est lié à la spécificité de cette visite (main d'œuvre et matériel). Cette visite est proposée à part pour les communes intéressées en raison de son montant élevé.